

BILAN SOCIAL 2017

SOMMAIRE

* * *

1. EMPLOI	3
1.1. Effectifs	3
1.2. Travailleurs extérieurs	11
1.3. Embauches	12
1.4. Départs	13
1.5. Promotions	16
1.6. Chômage	16
1.7. Travailleurs handicapés	17
1.8. Absentéisme	17
2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES	21
2.1. Montant des rémunérations brutes	21
2.2. Hiérarchie des rémunérations	24
2.3. Mode de calcul des rémunérations	26
2.4. Charges accessoires	26
2.5. Charge salariale globale	28
2.6. Participation financière des salariés	28
3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE	29
3.1. Accidents de travail et de trajet	29
3.2. Répartition des accidents par éléments matériels	32
3.3. Maladies professionnelles	34
3.4. Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail	35
3.5. Dépenses en matière de sécurité	36
3.6. Conditions physiques de travail	37
4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL	40
4.1. Durée et aménagement du temps de travail	40
4.2. Organisation et contenu du travail	42
4.3. Conditions physiques de travail	43
4.4. Transformation de l'organisation du travail	44
4.5. Médecine du travail	45
4.6. Travailleurs inaptes	45
5. FORMATION	46
5.1. Formation professionnelle continue	46
5.2. Montant consacré à la formation continue (€) :	46
5.3. Congés formation	47
5.4. Alternance	48
6. relations professionnelles	49

6.1.	Représentants du personnel	49
6.2.	Information et communication	51
6.3.	Différends concernant l'application du droit du travail	52
7.	AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE	53
7.1.	Œuvres sociales	53
7.2.	Autres charges sociales	53

1. EMPLOI

1.1. Effectifs

1.1.1. Effectif total au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2015	329	5	334	487	61	548	98	45	143	914	111	1 025 *
31/12/2016	329	3	332	447	59	506	71	35	106	847	97	944 *
31/12/2017	325	4	329	407	83	490	51	34	85	783	121	904 *

* Les personnes radiées le 31-12 de l'année considérée figurent dans cet effectif.

1.1.2. Effectif permanent au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2015	297	5	301	449	59	508	72	29	101	818	93	911
31/12/2016	297	2	299	431	59	490	71	28	99	799	89	888
31/12/2017	286	3	289	379	80	459	47	26	73	712	109	821

L'effectif permanent : ce sont les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée, à temps plein, inscrits à l'effectif pendant toute l'année considérée.

1.1.3. Nombre de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (y compris les contrats en Alternance)
au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2015	1	0	1	22	2	24	10	8	18	33	10	43
31/12/2016	3	0	3	3	0	3	0	7	7	6	7	13
31/12/2017	1	0	1	5	0	5	4	0	4	10	0	10

1.1.4. Effectif mensuel moyen au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2015	333	3	336	511	62	573	113	45	158	957	110	1 067
31/12/2016	329	4	333	468	60	528	84	43	127	881	107	988
31/12/2017	322	4	326	427	69	496	62	30	92	811	103	914

1.1.5. Répartition par sexe de l'effectif total au :

	Ingénieurs et Cadres						E.T.A.M						Ouvriers						Total					
	Toulouse		Gimont		Total		Toulouse		Gimont		Total		Toulouse		Gimont		Total		Toulouse		Gimont		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
31/12/2015	261	68	4	1	265	69	433	54	57	4	490	58	93	5	42	3	135	8	787	127	103	8	890	135
31/12/2016	266	63	3	0	269	63	402	45	55	4	457	49	70	1	33	2	103	3	738	109	91	6	829	115
31/12/2017	267	58	4	0	271	58	364	43	77	6	441	49	50	1	32	2	82	3	681	102	113	8	794	110

1.1.6. Répartition par tranche d'âge de l'effectif total au :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 17
20 ans et moins	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	0
de 21 à 25 ans	0	1	1	19	4	5	6	1	0	25	6	6
de 26 à 30 ans	29	26	13	11	7	6	25	15	7	65	48	26
de 31 à 35 ans	46	29	31	70	53	18	29	20	19	145	102	68
de 36 à 40 ans	57	59	48	83	75	74	31	22	22	171	156	144
de 41 à 45 ans	46	55	57	83	78	86	19	23	12	148	156	155
de 46 à 50 ans	62	53	46	123	115	85	16	13	15	201	181	146
de 51 à 55 ans	62	67	69	97	104	125	12	7	6	171	178	200
de 56 à 60 ans	27	35	51	56	66	82	3	4	1	86	105	134
Plus de 60 ans	5	7	13	4	4	9	2	1	3	11	12	25
TOTAL	334	332	329	548	506	490	143	106	85	1 025	944	904

Les moyennes des âges par catégorie, sont les suivantes :

au 31/12/2015	43, 9 ans	44, 5 ans	41, 5 ans	43, 9 ans
au 31/12/2016	44, 9 ans	46, 2 ans	40, 1 ans	45 ans
au 31/12/2017	46 ans	47, 3 ans	40, 1 ans	46,1 ans

1.1.7. Répartition de l'effectif total selon l'ancienneté au :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 17
moins d'un an	8	7	15	5	0	7	17	1	5	30	8	27
de 1 à 5 ans	72	64	29	60	34	13	37	33	9	169	131	51
de 6 à 10 ans	69	40	49	82	40	36	41	26	31	192	106	116
de 11 à 15 ans	63	75	61	116	147	116	40	38	29	219	260	206
de 16 à 20 ans	26	48	75	111	123	146	5	6	10	142	177	231
de 21 à 25 ans	31	23	9	51	26	26	2	2	0	84	51	35
de 26 à 30 ans	43	41	48	62	67	72	1	0	1	106	108	121
de 31 à 35 ans	21	32	33	42	51	45	0	0	0	63	83	78
de 36 à 40 ans	1	2	10	19	16	17	0	0	0	20	18	27
de 41 à 45 ans	0	0	0	0	2	12	0	0	0	0	2	12
de 46 à 48 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	334	332	329	548	506	490	143	106	85	1 025	944	904

Les moyennes des anciennetés par catégorie, sont les suivantes :

au 31/12/2015	14, 3 ans	17 ans	7, 9 ans	14, 8 ans
au 31/12/2016	15, 5 ans	18, 4 ans	9 ans	16, 3 ans
au 31/12/2017	16, 7 ans	19, 4 ans	9, 2 ans	17, 4 ans

1.1.8. Répartition de l'effectif total selon la nationalité :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M.			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 17	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 17
Français	331	330	326	543	502	485	142	106	85	1 016	938	896
Autres nationalités	3	2	3	5	4	5	1	0	0	9	6 *	8 *
TOTAL	334	332	329	548	506	490	143	106	85	1 025	944	904

* Autres nationalités :

- Belge
- Brésilienne
- Chinoise
- Espagnole
- Laotienne

1.1.9. Répartition de l'effectif total selon une structure de qualification détaillée :

1.1.9.1. Ingénieurs et cadres :

	au 31/12/2015		au 31/12/2016		au 31/12/2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
I.C Pos. III C	10	0	10	1	8	0
I.C. Pos. III B - C.E.	12	1	13	41	14	1
I.C. Pos. III B	22	5	27	15	25	5
I.C. Pos. III A	64	13	60	5	71	16
I.C. Pos. II	151	48	156	1	149	35
I.C. Pos. I	6	2	3	0	4	1
TOTAL	265	69	269	63	271	58

1.1.9.2. E.T.A.M. :

1.1.9.2.1. Agents Administratifs

	au 31/12/2015		au 31/12/2016		au 31/12/2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau I	0	0	0	0	0	0
Niveau II	0	0	0	0	0	0
Niveau III	1	1	1	0	0	0
Niveau IV	1	12	2	11	2	9
Niveau V	6	12	6	11	6	13
TOTAL	8	25	9	22	8	22

1.1.9.2.2. [Techniciens](#)

	au 31/12/2015		au 31/12/2016		au 31/12/2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau I	0	0	0	0	0	0
Niveau II	0	0	0	0	0	0
Niveau III	7	0	4	0	2	0
Niveau IV	217	16	197	6	187	7
Niveau V	243	17	232	21	231	20
TOTAL	467	33	433	27	420	27

1.1.9.2.3. [Agents de Maîtrise](#)

	au 31/12/2015		au 31/12/2016		au 31/12/2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau I	0	0	0	0	0	0
Niveau II	0	0	0	0	0	0
Niveau III	0	0	0	0	0	0
Niveau IV	0	0	0	0	0	0
Niveau V	15	0	15	0	13	0
TOTAL	15	0	15	0	13	0

1.1.9.3. [Ouvriers :](#)

Effectif au	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau III Ech. 2 (AF 3)	73	3	66	2	56	3
Niveau II Ech. 3 (AF 2)	39	4	32	1	25	0
Niveau II Ech. 1 (AF 1)	23	1	5	0	1	0
Niveau I Ech. 2 (AFS)	0	0	0	0	0	0
TOTAL	135	8	103	3	82	3

1.2. Travailleurs extérieurs

1.2.1. Nombre de stagiaires :

2015	167
2016	140
2017	120

1.2.2. Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires :

2015	75
2016	86
2017	112

1.2.3. Durée moyenne des contrats de travail temporaire (*) :

2015	140 jours
2016	184 jours
2017	171 jours

(*) Il s'agit de jours calendaires

1.3. Embauches

1.3.1. Nombre d'embauches par contrats à durée indéterminée en :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
2015	14		1		0		15	
2016	10		0		0		10	
2017	21		4		3		28 *	
	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>
	16	5	3	1	3	0	22	6

*dont 2 Mutations Groupe (CAD)

1.3.2. Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée en :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M.		Ouvriers		Total	
2015	3		16		36		55	
2016	7		1		7		15	
2017	1		6 ⁽¹⁾		10		17	
	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>
	1	0	5	1	9	1	15	2

⁽¹⁾ dont 2 Contrats de professionnalisation

1.3.3. Nombre d'embauches de travailleurs saisonniers :

2015	Néant
2016	Néant
2017	Néant

1.3.4. Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans

2015	7		
2016	1		
2017	7		
	<i>CAD</i>	<i>ETAM</i>	<i>OUV</i>
	1	5	1

L'âge est pris en compte à la date d'effet de l'embauche.

1.4. Départs

1.4.1. Total des départs (*) en :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	27	61	64	152
2016	29	52	25	106
2017	40	29	20	89

(*) Salariés radiés de l'effectif (non compris les salariés mutés dans un autre établissement)

1.4.2. Nombre de démissions :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	8	6	6	20
2016	14	12	5	31
2017	11	0	1	12

1.4.3. Nombre de licenciements pour cause économique (1) :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	0	0	0	0
2016	0	0	0	0
2017	1	5	2	8

(1) Sont mentionnés les licenciements effectués dans le cadre du PSE

1.4.4. Nombre de licenciements pour d'autres causes :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	0	2	2	4
2016	1	1	1	3
2017	4	1	2	7

1.4.5. Nombre de Rupture Commun Accord dans le cadre du PDV (1) :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	0	0	0	0
2016	0	0	0	0
2017	11	16	7	34

(1) Sorties PSE dans le cadre du Plan de Départ Volontaire

1.4.6. Fins de contrats à durée déterminée :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	4	39	55	98
2016	5	20	17	42
2017	0	3	8(*)	11

(*) Dont 2 Contrats d'Apprentissage

1.4.7. Départs au cours de la période d'essai :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	1	0	0	1
2016	0	0	0	0
2017	0	0	0	0

1.4.8. Mutations dans un autre établissement :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	2	2	1	5
2016	2	1	1	4
2017	2	22	7	31

1.4.9. Mutations dans une autre société du Groupe LATECOERE :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	4	0	0	4
2016	2	2	0	4
2017	8	0	0	8

1.4.10. Départs en retraite ou en préretraite :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	0	10	0	10
2016	2	13	0	15
2017	1	2	0	3

1.4.11. Décès :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	0	1	0	1
2016	0	0	0	0
2017	0	1	0	1

1.4.12. Départs à la suite de maladie au-delà de 2 ans :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	0	0	0	0

2016	0	0	0	0
2017	0	0	0	0

1.4.13. Autres

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	6	3	1	10 ⁽¹⁾
2016	5	4	2	11 ⁽²⁾
2017	4	1	0	5 ⁽³⁾

⁽¹⁾ dont 10 ruptures conventionnelles

⁽²⁾ dont 7 ruptures conventionnelles, 3 ruptures anticipées de CDD, 1 Fin de mandat

⁽³⁾ dont 4 ruptures conventionnelles, 1 rupture anticipée de CDD,

1.5. Promotions

	Passages Ouvrier à Etam		Passages Etam à Cadre		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H
2015		1		2	0	3
2016	3	15	1	9	4	24
2017		14		11	0	25

1.6. Chômage

1.6.1. Nombre de salariés mis en chômage partiel en :

2015	0
2016	0
2017	0

1.6.2. Nombre total d'heures de chômage partiel (indemnisées ou non) en :

2015	0
2016	0

2017

0

1.7. Travailleurs handicapés

1.7.1. Nombre de travailleurs handicapés au titre de la loi du 11/02/2005 :

Nombre de salariés et intérimaires pris en compte au titre de la déclaration obligatoire de travailleurs handicapés

Effectif au titre de l'année :	Accidentés du travail	Accidentés du travail (accidents intervenus dans l'entreprise)	Autres *	Total
2015	2	5	42	49
2016	2	5	47	54
2017	3	4	44	51

* Reconnaissance attribuée par la Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées, invalides pensionnés.

1.8. Absentéisme

1.8.1. Nombre de journées d'absence

Nombre de journées théoriques travaillées

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	$\frac{2\ 047}{73\ 248} = 2,79\%$	$\frac{4\ 517}{128\ 352} = 3,51\%$	$\frac{1\ 938}{35\ 392} = 5,48\%$	$\frac{8\ 502}{236\ 992} = 3,59\%$
2016	$\frac{1\ 974}{72\ 594} = 2,72\%$	$\frac{4\ 977}{118\ 800} = 4,19\%$	$\frac{2\ 089}{28\ 575} = 7,31\%$	$\frac{9\ 040}{219\ 969} = 4,11\%$
2017	$\frac{3\ 300}{71\ 068} = 4,64\%$	$\frac{6\ 070}{111\ 104} = 5,4\%$	$\frac{2\ 193}{20\ 608} = 10,64\%$	$\frac{11\ 563}{202\ 780} = 5,70\%$

Les journées d'absence ont été calculées sur la base d'absences ouvrées, **hors absences de longue durée**

1.8.2. Nombre de journées d'absence pour maladie (y compris les absences de longue durée) :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2015	938	3 810	1 507	6 255
2016	1 081	4 826	2 192	8 098
2017	1 050	4 996	1 869	7 639

1.8.3. Nombre de journées d'absence pour accident de travail et de trajet :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2015	43	463	142	648
2016	15	135	405	555
2017	14	196	199	409

1.8.4. Nombre de journées d'absence pour maternité :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2015	568	67	0	635
2016	380	230	0	610
2017	234	87	0	321

1.8.5. Nombre de journées d'absence pour paternité :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2015	105	122	43	270
2016	76	169	18	263
2017	54	44	52	150

1.8.6. Nombre de journées d'absence pour congés autorisés ⁽¹⁾ :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2015	266	476	124	866
2016	279	530	110	919
2017	250	495	164	909

1.8.7. Nombre de jours d'absence imputables à d'autres causes ⁽²⁾ :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2015	501	910	288	1 699
2016	643	530	126	1 299
2017	1 719	1 168	278	3 165

(1) Il s'agit de congés pour événements familiaux, pour enfants malades ou handicapé, pour révision examen, pour réserve militaire, au titre du handicap reconnu MDPH et accord d'entreprise « Dons de jours ».

-
- (2) Il s'agit de congés sans solde, congés sabbatique, congés parentaux, congés pour création d'entreprise, congés individuel de formation, et tout autre congé soumis à autorisation préalable de l'employeur

2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1. Montant des rémunérations brutes

2.1.1. Masse salariale annuelle totale (€)

Effectif mensuel moyen

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Alternance		Total	
2015	20876808	62133	20594864	38139	4887990	31134	546830	16083	46906491	43961
	336		540		157		34		1067	
2016	22617431	67920	19948195	38734	3653423	28767	219819	16909	46438869	47003
	333		515		127		13		988	

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Alternance		Total	
2017	22422227	68780	19518840	39432	2592277	28487	32161	17479	44565505	48767
	326		495		91		1,84		914	
	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	48767	
	71782	55192	39968	34442	28344	34827	18112	11258	H : 49193 F : 45627	

2.1.2. Rémunération moyenne du mois de décembre hors prime à périodicité non mensuelle :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Alternance		Total	
2015	1516721	4541	1547014	2919	387655	2711	21400	1189	3472790	3388
	334		530		143		18		1025	
2016	1517160	4570	1475319	2927	229878	2169	2386	1193	3224742	3416
	332		504		106		2		944	

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Alternance		Total	
2017	1430574	4348	1371906	2811	151128	1778	2824	1412	2956432	3270
	329		488		85		2		904	
	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	3270	
	4477	3745	2842	2534	1764	2148	1517	1307	H : 3287 F : 3151	

2.1.3. Grille des rémunérations :

2.1.3.1. Barème des appointements minima forfaitaires du personnel "cadre" en vigueur au 31 décembre 2017 :

	Indice Hiérarchique	Montant de la référence mensuelle de Gestion au 31/12/2017
1/- POSITION I		
21 ans	60	2 046 €
22 ans	68	2 046 €
23 ans	76	2 287 €
1 an d'expérience	84	2 528 €
2 ans d'expérience	92	2 768 €
3 ans d'expérience	100	3 009 €
2/- POSITION II	100	3 009 €
Après 3 ans en position II	108	3 250 €
Après 6 ans en position II	114	3 430 €
Après 9 ans en position II	120	3 611 €
Après 12 ans en position II	125	3 761 €
Après 15 ans en position II	130	3 912 €
Après 18 ans en position II	135	4 062 €
3/ - POSITION III		
III A	135	4 062 €
III B	180	5 625 €
III B CE	210	6 562 €
III C	240	7 499 €

2.1.3.2. Barème des appointements minima du personnel E.T.A.M. en vigueur au 31 décembre 2017 :

Niveaux	Echelons	Coefficients	Appointements minimaux hiérarchiques - base 35 h - pour un horaire affiché de 35 h
	3 exceptionnel	400	2 680 €
5	3	365	2 446 €
	2	335	2 245 €
	1	305	2 044 €
	3	285	1 910 €
4	2	270	1 809 €
	1	255	1 730 €
	3	240	1 730 €
3	2	225	1 730 €
	1	215	1 730 €
	3	190	1 730 €

La valeur du point servant de base au calcul de ces appointements est de : **6,70 €** pour un horaire affiché de 35 h en moyenne annuelle.

La valeur du point servant de base au calcul de la prime d'ancienneté est de : **6,90 €** pour un horaire affiché de 35 h en moyenne annuelle.

2.1.3.3. Barème des appointements minima hiérarchiques (base 35 heures) du personnel ouvrier en vigueur au 31/12/2017 :

Qualification	Position	Coefficient	Appointements base 35 h pour un horaire affiché de 35 h
A.F. 1	N.II Ech 1	190	1 730 €
A.F. 2	N.II Ech 3	215	1 730 €
A.F. 3	N III Ech 2	240	1 730 €

2.1.3.4. La rémunération mensuelle minimale (salaire plancher) était :

Au 31 Décembre 2015 de 1 675 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

Au 31 Décembre 2016 de 1 700 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

Au 31 Décembre 2017 de 1 730 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

2.2. Hiérarchie des rémunérations

2.2.1. *Rapport entre la moyenne des rémunérations (*) des ingénieurs et cadres y compris cadres supérieurs et dirigeants et la moyenne des rémunérations des ouvriers (€) :*

2015	62 133	= 2,00
	31 134	
2016	67 920	= 2,36
	28 767	
2017	68780	= 2,4
	28487	

2.2.2. *Montant global des dix rémunérations les plus élevées*

	Montant Global des 10 rémunérations les plus élevées hors mandataire social
2015	1 613 611 €
2016	2 001 143 €
2017	2 835 197 €

(*) Rémunérations brutes annuelles

2.3. Mode de calcul des rémunérations

2.3.1. *Pourcentage des salariés dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement :*

2015	0
2016	0
2017	0

2.3.2. *Pourcentage des ouvriers payés au mois sur la base de l'horaire affiché :*

100 %

2.4. Charges accessoires

2.4.1. *Avantages sociaux dans l'entreprise*

- Non cadres → délai de carence maladie si ancienneté >1 an ; Cadres → ancienneté >3 mois et pas de délai de carence
- Indemnisation de la maladie
- Droits Maladie Cadre

Droits Cadre (en jours)		
Ancienneté	Taux	
	50%	100%
de 3 mois à 1 an maladie : absence d'indemnisation	AT/MP 90	AT/MP 90
1 à 5 ans	90	90
5 ans à 10 ans	120	120
10 ans à 15 ans	150	150
A partir de 15 ans	180	180

- Droits Maladie Non-Cadre :
Après 1 an d'ancienneté, indemnisation pendant 45 jours à 100% et 30 jours à 75 %. Les droits sont augmentés de 15 jours à 100% et de 10 jours à 75% par période entière de 5 ans.
- Indemnisation des jours fériés
- Indemnisation de préavis et de licenciement en cas de nécessité de remplacement effectif (cf Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie et Convention collective régionale Métallurgie Midi-Pyrénées)
- Préavis de démission (cf Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie et Convention collective régionale Métallurgie Midi-Pyrénées)
- prime d'ancienneté : non cadre : valeur du point ancienneté *coeff*nbre d'année d'ancienneté (mini 3 max 18 ans) / cadre : valeur de l'allocation *nbre d'année d'ancienneté (mini 3 ans, max 20 ans)
- congé de maternité 100% durant la durée de congé maternité indemnisé par la SS
- congés payés
- congés exceptionnels pour événements familiaux
- primes de départ en retraite (cf Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie et Convention collective régionale Métallurgie Midi-Pyrénées)

2.4.2. Montant des versements effectués à des Entreprises extérieures pour mise à la disposition de personnel :

➤ Entreprise de travail temporaire :

En 2015	3 936 518 €
En 2016	4 052 593 €
En 2017	5 299 609 €

➤ Autres entreprises (prestataires de services, but non lucratif)

En 2015	4 223 073 €
En 2016	2 563 032 €
En 2017	1 519 601 €

2.5. Charge salariale globale

2.5.1. *Frais de personnel*

	Frais de personnel
2015	68 334 554 €
2016	65 620 295 €
2017	64 139 242 €

2.5.2. *Valeur ajoutée ou chiffre d'affaires*

CA aéro autonome = 414,3m€

CA aéro contributif = 397,0m€

2.6. Participation financière des salariés

2.6.1. *Montant global de la réserve de participation*

Aucune participation versée sur les exercices concernés

2.6.2. *Montant moyen de la participation et/ou de l'intéressement par salarié bénéficiaires*

Sur base éléments d'Amundi : 1034 bénéficiaires

- Participation 2017 : 0 €*
- Intéressement moyen brut : 1.080,48 €*
- Intéressement moyen net : 994,52 €*

2.6.3. *Part du capital détenu par les salariés grâce à un système de participation*

Au 31 décembre 2017, les salariés représentaient 2% du capital

3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Personnel concerné : Salariés LATECOERE

3.1. Accidents de travail et de trajet

3.1.1. Taux de fréquence des accidents de travail :

➤ Nombre d'accidents avec arrêt (hors accidents de trajet)

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	1	11	18	30
2016	2	4	23	29
2017	0	2	12	14

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 10^6}{\text{Nombre d'heures travaillées}} =$$

2015	2016	2017
$\frac{30 \times 1\,000\,000}{1\,610\,882} = 18,73$	$\frac{29 \times 1\,000\,000}{1\,500\,916} = 19,32$	$\frac{14 \times 1\,000\,000}{1\,313\,105} = 10,66$

3.1.2. Taux de gravité des accidents de travail :

➤ Nombre de journées perdues

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2015	47	531	420	998
2016	11	96	737	844
2017	0	74	397	471

Nombre de journées perdues x 1 000

Nombre d'heures travaillées

2015	2016	2017
$\frac{998 \times 1\,000}{1\,601\,882} = 0,62$	$\frac{844 \times 1\,000}{1\,500\,916} = 0,56$	$\frac{471 \times 1\,000}{1\,313\,105} = 0,36$

3.1.3. *Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée) :*

2015	2
2016	0
2017	1

3.1.4. *Nombre d'accidents mortels :*

	<u>de travail</u>	<u>de trajet</u>
2015	0	0
2016	0	0
2017	0	0

3.1.5. *Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail :*

2015	4
2016	6
2017	5

3.1.6. *Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestation de services dans l'entreprise :*

2015	24
2016	9
2017	11

3.1.7. Taux et montant de la cotisation
Sécurité Sociale (accidents du
travail) :

	TOULOUSE		GIMONT	
	Taux	Montant	Taux	Montant
2015	1, 30 %	553 243 €	2, 78 %	101 648 €
2016	1, 11 %	470 512 €	3, 21 %	116 579 €
2017	1, 10 %	454 945 €	3, 36 %	126 537 €

3.2. Répartition des accidents par éléments matériels

Personnel concerné : tout intervenant sur site

2015	69
2016	38
2017	25

3.2.1. Nombre d'accidents liés à l'existence
de risques graves (codes 32 à 40) :

2015	1
2016	0
2017	0

3.2.2. Nombre d'accidents liés à des chutes
avec dénivellation (code 02) :

2015	6
2016	4
2017	3

3.2.3. *Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus (codes 09 à 30) :*

2015	4
2016	1
2017	5

3.2.4. *Nombre d'accidents de circulation - manutention – stockage : (codes 01. 03. 04 et 06. 07. 08)*

2015	50
2016	9
2017	7

3.2.5. *Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel (code 05) :*

2015	3
2016	1
2017	1

3.2.6. *Autres cas :*

2015	5
2016	23
2017	9

3.3. Maladies professionnelles

3.3.1. *Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale au cours de l'année :*

2015	1 (N° 57 B)
2016	0
2017	2

3.3.2. *Nombre et salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci :*

2015	2 (N° 57 C)
2016	0
2017	2

3.3.3. *Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles :*

2015	Néant
2016	Néant
2017	Néant

3.4. Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

	Nombre de réunions dans le cadre du C.H.S.C.T.		Nombre de visites d'atelier dans le cadre du CHSCT	
	Toulouse	Gimont	Toulouse	Gimont
2015	19		10	
2016	25		8	
2017	5 réunions ordinaires 11 réunions extraordinaires	4 réunions ordinaires 13 réunions extraordinaires	5 visites	4 visites

3.5. Dépenses en matière de sécurité

3.5.1. Effectif formé à la sécurité :

	2015	2016	2017
- Formation de secouriste du travail	16	-	-
- Recyclage de secouriste du travail et de la protection civile	107	63	73
- Pontiers	18	30	-
- Recyclage Pontiers	19	61	42
- Sensibilisation Sécurité Pontiers	97	95	5
- Caristes	7	-	13
-Recyclage Caristes		6	7
-Sensibilisation Sécurité Cariste		5	17
- Conducteur Nacelles	6	2	-
- Sensibilisation Nacelles	12		-
-Recyclage Conduite Nacelles		4	-
- Pompiers 1 ^{ère} intervention	121	183	111
- Chef intervention Pompiers	-	1	-
- Pompier 2 ^{ème} intervention	-	-	-
- Port du harnais et travail en hauteur	34	1	10
- Sensibilisation travail en hauteur	17	21	19
- Habilitation Electrique	12	14	6
- Recyclage Habilitation Electrique		2	10
- Echafaudage	2	-	1
- Radio Protection	-		-
-Sensibilisation Santé Sécurité Environnement Nouveaux arrivants	170	10	210
-Management de la sécurité		37	114

-Mieux être au travail par la réappropriation des capacités corporelles		33	11
TOTAL	638	539	649

3.5.2. *Evaluation budgétaire du programme de sécurité et améliorations des conditions de travail au sens de l'article L 4612-16 du Code du Travail :*

2015	1 128 843 €
2016	1 057 735 €
2017	798 000 €

3.6. Conditions physiques de travail

3.6.1. *Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 80 dbs à leur poste de travail :*

- 2015 : 428 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).
- 2016 : 416 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).
- **2017 : 386** personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).

3.6.2. *Nombre de travailleurs exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret du 10 Mai 1976 ⁽¹⁾ :*

- 2015 : 3
- 2016 : 3
- 2017 : 3

3.6.3. *Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière*

- 2017 : 0

3.6.4. *Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures :*

	Mesures
2015	* Bruit : travaux de réduction de bruit sur Toulouse
2016	* Sous-sol : études pollutions antérieure du sous-sol sur Toulouse * Déchet : nouvelle zone déchet sur Gimont * Energie : diagnostic énergétique sur Toulouse * Bruit : insonorisation CTA Bât 40 * Surveillance réglementaire des rejets air et eau de toutes les installations
2017	* Sous-sol : poursuite des études sous-sol sur Périole * Déchet : mise en place du tri des bio-déchets * ICPE : mise en œuvre des arrêtés préfectoraux de Montredon * ICPE : mise en œuvre de la cessation partielle d'activités sur Périole

3.6.1. Mesures de prévention de recyclage
et d'élimination des déchets (chiffres
pour Toulouse et Gimont)

	2015	2016	2017
- Déchets totaux (en tonnes)	711	1 089	937
Déchets valorisés (en tonnes)	437	673	610
Déchets non valorisés (en tonnes)	274	415	327

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1. Durée et aménagement du temps de travail

4.1.1. Horaire hebdomadaire moyen affiché :

- 40 heures jusqu'au 30/06/83,
- Au 01/10/83, 39 heures ramenées à 38 heures pour les services Production, Contrôle, Administratif,
- Au 01/10/84, réduction de la durée du travail pour ces mêmes services à 37 heures,
- Au 01/01/1998, généralisation de l'horaire à 37 heures pour l'ensemble des services,
- Au 01/01/2000, réduction de la durée du travail dans le cadre de la signature de l'accord ARTT du 14/12/1999.

4.1.2. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur par le système légal :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	0	0	0	0
2015	0	0	0	0
2017	0	0	0	0

4.1.3. Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés :

- 31/12/2015 : 438 salariés adhérent à l'horaire variable
- 31/12/2016 : 417 salariés adhérent à l'horaire variable
- 31/12/2017 : 422 salariés adhérent à l'horaire variable

4.1.4. Nombre de salariés occupés à temps partiel :

2015	32
2016	31
2017	42

4.1.4.1. Inférieur à 20 heures

2017	13
-------------	-----------

4.1.4.2. Entre 20 et 30 heures

2017	19
-------------	-----------

4.1.4.3. Au-delà de 30 heures

2017	10
-------------	-----------

4.1.5. Nombre de salariés ayant bénéficié, tout au cours de l'année de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs :

	Ingénieurs et Cadres	ETAM	Ouvriers	Total
2015	227	432	59	718
2016	224	404	70	698
2017	236	380	55	671

4.1.6. Nombre moyen de jours de congés annuels non compris le repos compensateur (jours ouvrés) : ⁽¹⁾

	Ingénieurs et Cadres	ETAM	Ouvriers	Total
2015	28,87	26,47	20,96	26,39
2016	33,58	29,23	23,35	30,25
2017	35,03	30,42	25,95	31,58

4.1.7. Nombre de jours fériés payés : ⁽²⁾

L'ensemble du personnel a bénéficié du paiement de

2015	2016	2017
9 jours fériés	8 jours fériés	9 jours fériés

4.2. Organisation et contenu du travail

4.2.1. Effectif travaillant en équipes :

	2015	2016	2017
Equipes fixes	0	0	0
Equipes alternatives			
Ouvriers	87	61	50
E.T.A.M.	119	89	101
	206	150	151

(1) y compris congés RTT

(2) Il s'agit de jours ouvrés uniquement.

4.2.2. Personnel en continu et semi continu :

Néant

4.2.3. Personnel affecté à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret du 10 Mai 1976 :

Néant

4.3. Conditions physiques de travail

4.3.1. Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 80 dbs à leur poste de travail :

- 2015 : 428 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).
- 2016 : 416 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).
- 2017 : 386 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).

4.3.2. Nombre de travailleurs exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret du 10 Mai 1976⁽¹⁾ :

- 2015 : 3
- 2016 : 3
- 2017 : 3

4.3.3. Nombre de salariés travaillant aux intempéries de façon habituelle et régulière

- 2017 : 0

4.3.4. Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures :

- 2015 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur
- 2016 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur
- 2017 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur

(1) travaux exposant de façon habituelle et régulière à une forte chaleur ambiante rayonnante.
Dans notre Entreprise ces travaux ne sont pas réalisés de façon continue.

4.4. Transformation de l'organisation du travail

4.4.1. Expériences de transformation de l'organisation du travail améliorant son contenu :

- Amélioration de la performance de l'ergonomie du PLM
- Intégration du processus de gestion des non conformités dans SAP

4.5. Médecine du travail

4.5.1. Nombre d'examens cliniques (visites obligatoires) :

	Travailleurs en continu et Semi-continu	Autres travailleurs soumis à surveillance médicale renforcée	Autres	Total
2015	467	441	0	908
2016	379	391	0	770
2017	?	64	36	100

4.5.2. Nombre d'examens complémentaires :

	Travailleurs en continu et Semi-continu	Autres travailleurs soumis à surveillance médicale renforcée	Autres	Total
2015	1 545	2 567	0	4 112
2016	1 732	1 102	0	3 534
2017	?	313	96	409

4.5.3. Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail :

Le médecin du travail a consacré au service médical de l'Entreprise 125 heures par mois. A partir du 1^{er} juillet, 16h par mois.

Un tiers de ce temps environ est consacré par le médecin aux réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité, aux visites d'ateliers, à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail.

4.6. Travailleurs inaptes

4.6.1. Nombre de salariés déclarés inaptes définitivement à leur emploi par le médecin du travail :

0

4.6.2. Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude :

0

5. FORMATION

5.1. Formation professionnelle continue

5.1.1. Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue :

2015	2,51 %
2016	2,49 %
2017	2,57 %

5.2. Montant consacré à la formation continue (€) :

	Exécution du Plan de Formation	Rémunération des stagiaires	Financement de la professionnalisation et du DIF CPF	Autres dépenses (FONGECIF CDD)	Total
2015	288 300	398 250	369 707 ⁽¹⁾	105 741	1 161 998
2016	329 900	349 291	368 162	99 585	1 146 938
2017	400 405 ⁽²⁾	313 517	364 216	93 069	1 171 207

(1) Rajout en 2015 de la contribution Compte Personnel de Formation

(2) Hors Budget PSE

5.2.1. Nombre de stagiaires :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers Qualifiés		Ouvriers Non qualifiés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2015	511	142	599	155	715	38			1 825	335
2016	584	194	671	58	179	7	0	0	1 431	262
2017	561	155	746	65	195	5			1 502	225
	32,5%	8,97%	43,2%	3,76%	11,29%	0,29%			86,99%	13,02%

Année 2017 par Type de stage

Domaine	Adaptation	Perfectionnement	Total
Bureautique	15	10	25
Langues	33	67	100
Management	23	222,5	245,5

Technique	585,6	309	894,6
Sécurité	289	173	462
TOTAL	163	638	539

5.2.2. Nombre d'heures de stage :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers Qualifiés		Ouvriers Non qualifiés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2015	4 196	1 703	3 430	1 013	2 685	248			10 311	2 964
2016	4 016	1 300	4 335	551	1 100	46	0	0	9 592	1 756
2017	3 916	1 245	5 304	470	1 333	35	0	0	10 553	1 750

Année 2017 : par Type de stage

	Adaptation	Perfectionnement	Total
Bureautique	105,0 h	77,0 h	182,0 h
Langues	443,5 h	580,5 h	1 024,0 h
Management	95,0 h	2 417,5 h	2 512,5 h
Technique	2 635,0 h	3 172,4 h	5 807,4 h
Sécurité	1 438,0 h	1 340,0 h	2 778,0 h
Total général	4 716,5 h	7 587,4 h	12 303,9 h

5.2.3. Orientations stratégiques formation :

Pour 2017, la politique de formation s'est articulée autour des axes et thèmes suivants

❖ Adaptation, Perfectionnement

- Développer la culture **Lean** au sein de la branche
- Santé et sécurité au travail (Prolongement de 2016)
- Accroître nos compétences en **management**

❖ Développement des compétences

- Développer une véritable **culture de «travail en équipe»** (transversalement entre les sites, les branches, l'approche interculturelle, les équipes de projet ...)
- Développer notre culture client

5.3. Congés formation

5.3.1. *Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation rémunéré :*

4

5.3.2. *Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation non rémunéré :*

0

5.3.3. *Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé individuel de formation :*

0

5.4. Alternance

5.4.1. *Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année :*

0

5.4.2. *Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année :*

2

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1. Représentants du personnel

6.1.1. Composition du comité d'entreprise

	Nombre de représentants			
	1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	3 ^{ème} Collège	Total
2016	6	6	4	16
2017	6	6	4	16

6.1.2. Participation aux élections (par collège) en :

		Délégués du Personnel (Titulaires)		Comité d'Entreprise (Titulaires)		
		1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	3 ^{ème} Collège
2015	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-
2016	Inscrits	99	801	149	537	326
	Votants	86	688	128	476	261
	Suffrages valablement exprimés	78	668	123	456	259
2017	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-

6.1.3. Volume global des crédits d'heures alloués pendant l'année considérée

(Nombre d'heures théoriques) :

	Délégués du Personnel	Comité d'Entreprise	Délégués Syndicaux	Total
2015	2 700	2 640	1 880	7 140
2016	2 700	2 640	1 880	7 140
2017	2 700	2 640	1 880	7 140

6.1.4. Nombre de réunions avec les représentants du personnel pendant l'année 2017 :

- Le Comité d'Entreprise a été réuni 16 fois en 2017.
- 22 Réunions des Délégués du Personnel ont eu lieu (11 réunions DP Toulouse – 11 réunions DP Gimont).

Les Délégués Syndicaux et les Délégués du Personnel ont été reçus par la Direction collectivement ou séparément sur leur demande ou sur convocation de la Direction occasionnellement.

6.1.5. Accords signés dans l'Entreprise pendant l'année 2017 :

- Avenant n°3 à l'accord relatif au Compte Epargne Temps du 19 Mars 2007 et ses avenants n°1 et n°2 du 21 Décembre 2012 et du 12 Mai 2015 » signés le 18 janvier 2017
- Accord établi à l'issue sur la négociation annuelle sur les salaires effectifs dans l'entreprise pour l'année 2017 signé le 21 mars 2017
- Avenant à l'accord d'intéressement pour l'année 2017» signé le 21 juin 2017
- Avenant au règlement PEE signé le 30 Octobre 2017

6.1.6. Nombre de personnes bénéficiaires
d'un congé d'éducation ouvrière :

2015	14
2016	12
2017	11

6.2. Information et communication

6.2.1. Procédure de concertation :

- C.E., D.P., commission, réunion dans le cadre des négociations annuelles etc...
- Réception par la Direction de toutes les organisations syndicales pour information en plus des périodicités légales.
- Réception à la demande de tout membre qui le souhaite par le Directeur des Ressources Humaines.

6.2.2. Procédure d'accueil :

- Dès l'arrivée sur site du nouvel embauché : Accueil par la Direction des Ressources Humaines, sensibilisation SSE et Qualité (dans le mois de l'embauche) puis accueil par le Chef d'Atelier ou le Chef de Service pour intégration du nouvel embauché.
- Personnel d'atelier : lecture et signature des fiches de sécurité lors de l'affectation sur le poste de travail.

*6.2.3. Procédure d'information ascendante
ou descendante et niveau :*

- Réunions d'information destinées à l'ensemble des salariés.
- Réunion d'information du Comité Exécutif au COMOPS.
- Communication des informations hebdomadaires par service.
- Les instances de concertation (voir 6.2.1.) jouent également un rôle éminent dans la transmission de l'information.
- Information orale échangée entre Direction, cadres, encadrement, collaborateurs par contact direct.
- Notes de service ou d'informations diffusées dans les différents services et affichages dans les panneaux d'affichages
- Manuels de procédure
- Publication des informations sur Intranet et sur les écrans aux restaurants d'entreprise
- Newsletters dans les bulletins de paie

6.2.4. Système d'entretiens individuels :

Depuis 2008, mise en place des entretiens annuels

- Ces rendez-vous sont des actes de management indispensables pour :
 - Renforcer le management quotidien des collaborateurs
 - Améliorer l'efficacité globale de l'Entreprise
 - Mobiliser autour de l'amélioration de nos compétences et de la performance
 - Renforcer le rôle de l'encadrement

6.3. Différends concernant l'application du droit du travail

6.3.1. Nombre de recours à des modes de solution non juridictionnels engagés dans l'année

1

6.3.2. Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année dans lesquelles l'entreprise est en cause :

2

6.3.3. Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'Inspecteur du travail pendant l'année considérée :

0

7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

7.1. Œuvres sociales

7.1.1. Dépenses de l'Etablissement (€) :

	2015	2016	2017
Logement :	220 929	210 852	208 594
Transport :			
- Taxe Transport	850 430	847 769	825 532
- Prime de transport	34 458	32 039	29 098
Restauration :			
- Participation patronale	532 777	472 708	455 716
- Fluides	83 404	82 069	71 804
- Frais entretien	11 377	10 782	21 950
- Amortissement	1 562	1 191	901
Vacances * :	42 000	45 648	42 850
Vêtements de travail :	60 265	61 180	51 998
Total	1 837 202	1 764 238	1 708 443

Vacances * : Convention collective

7.1.2. Versement au Comité d'Entreprise (€) :

2015	2016	2017
<u>734 476</u>	<u>719 196</u>	<u>690 662</u>

(1) Impact d'un Avoir reçu en 2014 car trop facturé en 2013.

7.2. Autres charges sociales

7.2.1. Coûts pour l'entreprise des prestations complémentaires (maladie, décès)

	Mutuelle (*)	Prévoyance (*)
2015	578 355 €	417 579 €
2016	548 622 €	417 623 €

2017	521 502 €	412 723 €
------	-----------	-----------